



## **HONORAIRES DE TRANSACTION**

En vigueur au 1/01/2023

Les honoraires (sur prix de vente TTC) sont à la charge du vendeur (sauf cas particuliers). Ils sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

### **Pour le mandat de vente exclusif :**

- *Forfait de 7000€ jusqu'à 180 000€*
- *4% à partir de 180 001€*

### **Pour le mandat de vente simple :**

- *Forfait de 8000€ jusqu'à 180 000€*
- *5% à partir de 180 001€*

### **Honoraires constructeurs :**

- *A partir de 3500€*

## **ESTIMATION OFFERTE**

Les honoraires comprennent les prestations des visites, de négociation, et de constitution du dossier de vente.

Les prix de vente sont hors frais notariés.